



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le

20 DEC. 2022

Service environnement / ACA

Affaire suivie par : Rajaa NASEF

Tél. : 06 98 65 68 35

Mél. : rajaa.nasef@yvelines.gouv.fr

Réf : SE_ACA_20221219_Notification_SEASY_AP_STEP_Prunay.odt

P.J : arrêté préfectoral relatif au système d'assainissement de Prunay-en-Yvelines Bourg

Monsieur le Président

SEASY – Syndicat de l'Eau et de
l'Assainissement du Sud Yvelines
4/6 route d'Auneau
78 660 ABLIS

Objet : Transmission pour exécution de l'arrêté préfectoral portant modification, au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement, de la déclaration n°78-2011-00033 du système d'assainissement de Prunay-en-Yvelines Bourg et fixant les prescriptions particulières.

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, annexé à ce courrier et pour exécution, l'arrêté préfectoral portant modification, au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement, de la déclaration n°78-2011-00033 du système d'assainissement de Prunay-en-Yvelines Bourg et fixant les prescriptions particulières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

N Le directeur départemental des territoires

Nathalie THERRE

